



MAIRIE DE
SAINT-AUGUSTIN
SUR-MER

CHARENTE-MARITIME

CHARENTE-MARITIME
Commune de SAINT-AUGUSTIN
Séance du conseil municipal du 27 septembre 2023

Délibération n° 2023-146

L'an deux mille vingt-trois le vingt-sept septembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal de SAINT-AUGUSTIN, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire publique, à la mairie, sous la Présidence de Mme Gwennaëlle PROST, Maire.
Date de convocation du Conseil Municipal : 21/09/2023.

Présents : MM. PROST Gwennaëlle – BESSIERE Jean-Pierre – DIERS de LABARRE Nathalie - BERNARD-BARTHE Pierre – SEGUINOT Stéphanie - DIERS Thierry — VIDAL Isabelle - DARMON Alexandre - LAVERGNE Cécile - MARINOT Patrice.

Absents excusés : Mme PASLIN Audrey ayant donné pouvoir à M. DARMON Alexandre

M. VENANT Frédéric ayant donné pouvoir à Mme SEGUINOT Stéphanie

Secrétaire de séance : Mme LAVERGNE Cécile.

Libertés publiques et pouvoirs de police

Entretien et maintien en propreté et en hygiène du domaine public

En questions diverses de la séance ordinaire du 20 septembre 2023, Madame le Maire a présenté un modèle d'arrêté conforme à la législation en vigueur concernant l'entretien et le maintien en propreté et en hygiène du domaine public. Son contenu a été validé par les élus présents.

Madame le maire a donc signé et transmis aux services préfectoraux l'arrêté n° 2023-060 traitant du sujet le 21 septembre 2023.

Le conseil municipal,

- CONSIDERANT que cet acte est la résultante d'une idée commune à l'ensemble des élus
- A SOUHAITE, à l'unanimité, appuyer la décision prise par Madame le Maire au titre de ses pouvoirs de police.

Publication dématérialisée du
Le Maire, Gwennaëlle PROST

03-10-2023



Pour extrait certifié conforme,
Gwennaëlle PROST



AR RECEPTION PREFECTURE

Sous le n° 017-211703111-20230927-2023_146

Reçu le 02-10-2023